

Conseil communal du 27 novembre 2012

Tout le monde était présent.

Le conseiller Nico Droeven a posé une question relative à l'**hébergement du bureau de recette des Impôts Directs**. Il est en effet question de fermer le bureau de Mouland. Il propose d'organiser quelques jours par semaine des heures de consultation à la maison communale pour les citoyens fouronnais.

Le Bourgmestre Huub Broers indique que le collège a déjà décidé en mars dernier qu'il mettrait un local de la maison communale à la disposition du ministère des finances afin d'y héberger un bureau local des impôts à la maison communale. La proposition de tenir **1 à 2 séances par semaine à la maison communale** a été proposée au directeur régional qui doit pour ce faire obtenir l'accord du ministre. Jusqu'à ce jour, aucune décision n'a encore été prise par les instances compétentes.

Les points de l'agenda concernant l'**assemblée générale de Limburg.net** ont été approuvés (9 pour, 5 contre et 1 non valable). Anne-Mie Casier a été désignée en qualité de déléguée et Sandra Segers en qualité de suppléante (9 pour, 6 contre).

La décision du collège du 23 octobre concernant la représentation à l'**assemblée générale d'Intermosane** a été **entérinée** (14 pour, 1 non valable). Jacky Herens a été désigné en qualité de délégué à cet effet.

Les points de l'agenda concernant l'**assemblée générale extraordinaire d'Inter-Aqua** ont été approuvés (9 pour, 5 contre et 1 non valable). Marina Sloomackers a été désigné en qualité de 1^{ère} déléguée et Shanti Huynen en qualité de 2^{ème} déléguée (9 pour, 6 contre).

La commune a placé des **caméras de surveillance** à l'intérieur et autour du bâtiment de la maison communale afin d'optimiser la sécurité des espaces publics et l'infrastructure communale. De cette manière, l'administration veut lutter contre le vandalisme et optimiser la sécurité de la maison communale et de ses fonctionnaires. Les caméras sont placées conformément à la législation (9 pour, 5 contre, 1 non valable).

Le conseil a pris connaissance de la **pétition citoyenne** des habitants de **Veurs**, par laquelle ceux-ci indiquent une circulation à une vitesse excessive à Veurs. Le conseil a décidé de prendre des mesures de sécurité routière, telles que le placement de **casse-vitesses** (14 pour, 1 non valable).

Etant donné que l'Ecole Provinciale est actuellement occupée à faire faire des transformations, quelques places de parking ont été prises par ces travaux. Afin de pallier au manque de places de parking, le conseil procède à l'approbation d'une **possibilité de parking du côté droit de la route de Berneau**, venant du carrefour entre la Rue de l'Arbre et la route de Berneau. Le parking ne sera toutefois autorisé uniquement pendant les **jours scolaires** entre **18h30 et 23 heures** (9 pour, 6 abstentions).

La **modification du budget** n° 1 du service ordinaire et extraordinaire a été approuvée (9 pour, 5 contre, 1 non valable).

Les **comptes annuels 2011** ont été approuvés (9 pour, 5 contre, 1 non valable).

Intermosane va procéder à l'**achat de quelques terrains** pour la construction de cabines d'électricité à Remersdaal (Mabrouck), FLC (Rue de l'Arbre) et FSM (La Planck) (14 pour, 1 non valable).

Les **arrêtés du collège** concernant la vente de divers **lots de bois** et le devis pour la vente de lots de bois sur pied supplémentaires ont été **entérinés** (14 pour, 1 non valable).

Les **points de non-consensus** du collège concernant le **refus tacite** et l'envoi du refus de la **demande de permis de bâtir** relative à la régularisation de la modification de l'affectation à Krindaal 11, ont été approuvés par le conseil (11 pour, 1 contre, 1 non valable).

Lors de la séance du 23 octobre, le conseil communal a pris connaissance d'une offre écrite concernant la **vente d'une maison à Remersdaal-Village**. Les candidats-acheteurs émettent à présent quelques exigences supplémentaires. Le conseil marque son accord avec ces exigences, à

condition que la moitié des frais soient supportés par les candidats-acheteurs (9 pour, 5 contre, 1 non valable).

La **modification du budget** n° 1 du service ordinaire de la **police** a été approuvée (9 pour, 5 contre, 1 non valable).

La commune a reçu une lettre de la Régie des Bâtiments, par laquelle elle demande s'il serait possible d'**héberger la Justice de Paix dans la maison communale**. Le conseil se déclare prêt à mettre un local (D'r Weenkel) à disposition de la Justice de Paix. Si une séance plus importante devait avoir lieu, la Justice de Paix pourrait utiliser la salle du conseil (14 pour, 1 non valable).